

Charte - “Vivre au Centre Placet”

En logeant au Centre Placet, foyer pour étudiant·es internationaux·ales de l’UCLouvain, vous vivez dans **un logement dont l’UCLouvain est propriétaire**, et pour lequel la gestion est partagée avec le Centre Placet.

Cela implique que chaque résident·e du foyer s’engage à respecter le **Règlement d’ordre intérieur** du service logement UCLouvain (LOGE), qui est annexé au contrat de location. Il est très important de le lire dans son entièreté car il renseigne sur toutes les conditions relatives au logement.

Ce que le Centre Placet offre :

- ✓ Le Centre Placet est un **foyer collaboratif**, un lieu où les résident·es et les membres de l’équipe **se rencontrent, échantent et coconstruisent le projet**, notamment l’organisation d’activités et d’événements au service des résident·es, des étudiant·es internationaux·ales, et du reste de la communauté académique et locale.
- ✓ Le Centre Placet est une asbl qui est également reconnue en **éducation permanente** et comme **Centre d’Expression et de Créativité** (CEC) par la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui encourage les résident·es, étudiant·es et citoyen·nes à se fédérer autour de projets socioculturels (aussi adressés aux enfants), la défense des droits et de la justice sociale dans une approche interculturelle.
- ✓ Le Centre Placet porte des **valeurs de vivre-ensemble** qui favorise l’**équité** (traitement équitable des personnes, peu importe leur genre, leur origine socio-culturelle, etc.). Il s’agit de se détacher des rapports de pouvoir pour créer au sein du foyer un environnement où l’on se traite d’égal à égal, indépendamment du sexe, de la classe sociale, de l’ethnie, de l’âge, de la religion, etc. Le **vivre-ensemble interculturel** nécessite de se mettre à la place de l’autre et d’être capable de se décentrer, de se remettre en question dans ses valeurs. L’équipe du Centre Placet est disponible pour vous accompagner dans cette démarche.
- ✓ En tant que résident·e du Centre Placet, vous faites partie de l’**Association des Résident·es du Placet (ARP)**, et êtes représenté·e par **4 membres qui sont élu·es par et parmi les résident·es** chaque année en octobre. Ces membres forment le “bureau ARP”, qui agit comme relais entre les résidents et les membres de l’équipe du Centre Placet, organise certaines activités pour les résident·es (sports, voyages, etc.), et qui répond aux diverses questions des résident·es (en plus de celles présentes sur le site du [Centre Placet - Foire aux questions \(FAQ\)](#)).
- ✓ Vivre au Centre Placet, c’est bénéficier d’un **accompagnement** assuré par une équipe de travailleur·euses expérimenté·es pour vous garantir un séjour agréable, en ce compris un **accompagnement social** par des personnes à votre écoute.
- ✓ Des **activités d’accueil pour les étudiant·es internationaux·ales, d’aide à la réussite académique**, et des **formations** sont programmées sur base des besoins exprimés par les résident·es.
- ✓ Un service de **valorisation et de visibilité des savoirs des étudiant·es et chercheurs·euses internationaux·ales** est également disponible pour chacun·e, ainsi qu’un **centre de documentation**, qui est mis à la disposition des résident·es.
- ✓ Le Centre Placet met à disposition des résident·es, dans leur logement, une **connexion wifi**.

Ce à quoi vous vous engagez en venant vivre au Centre Placet :

- ✓ Vous **adhérez au projet collaboratif** du foyer international Centre Placet, et vous engagez à **respecter ses valeurs** décrites ci-dessus.
- ✓ Vous avez **lu attentivement le présent document, ainsi que le Règlement d’Ordre Intérieur de l’UCLouvain**, annexé au contrat de location LOGE.
- ✓ Vous vous engagez à maintenir le logement dans un bon état de fonctionnement et de **propreté**, selon les consignes données par LOGE et par l’équipe du Placet, en comprenant que les frais qui découleraient d’une mauvaise utilisation

seraient à votre charge (voir dernières pages du Règlement d'Ordre Intérieur).

- ✓ Vous appliquez dans votre logement les consignes **et bonnes pratiques** mentionnées dans la **vidéo de sensibilisation** pour maintenir un logement sain étant donné le climat en Belgique -> voir sur YouTube, « [Quelques gestes raisonnables pour le bien du logement](#) ». Le Centre Placet opère **deux visites par an dans le logement**, après concertation avec le locataire, afin de s'assurer de la bonne maintenance du logement et au besoin donner les conseils adéquats.
- ✓ Vous vous engagez à **participer**, dans la mesure de vos disponibilités, aux **réunions et séances d'informations sur la vie au foyer et les questions liées au logement**. Quelques réunions se tiennent chaque année entre les résident-es et les membres de l'équipe du Centre Placet. Dans les logements communautaires, au minimum une réunion se tient vers octobre-novembre, et puis vers février. Ces moments de rencontre sont essentiels pour une vie en communauté sereine.
- ✓ Vous êtes **conscient-e de la règle de LOGE en application**, selon laquelle un-e étudiant-e peut signer un contrat de location dans un logement UCLouvain (y compris au Centre Placet) pour **maximum deux périodes d'une année** (= deux ans maximum) - *sauf dérogation dans le cas des boursiers ARES et CAI*. Vous comprenez également que la **reconduction du contrat de location n'est pas automatique** et que vous recevrez des informations sur les demandes de reconduction au cours du 2e quadrimestre.
- ✓ Vous vous engagez à **contacter et rencontrer les deux membres de l'équipe en charge de l'accueil et l'accompagnement des résident-es** du Centre Placet, endéans les deux premières semaines suivant votre arrivée dans votre logement :
 - o **Sandra Murillo**, collaboratrice sociale et gestionnaire logement (logement@placet.be)
 - o **Déborah La Monica**, animatrice foyer et coordinatrice de projets (deborah.lamonica@placet.be)
- ✓ Vous êtes disponible pour répondre aux **sollicitations du bureau de l'Association des Résident-es du Placet (ARP)**, y compris celle d'élire ses représentant-es en octobre (si vous êtes résident-e du Centre Placet à cette période), ou possiblement de vous présenter dans la liste électorale en tant que représentant-e du bureau ARP.
- ✓ Vous **acceptez de transmettre et d'actualiser votre adresse e-mail et votre numéro de téléphone** (le numéro ne doit pas obligatoirement être belge), afin que le Centre Placet puisse communiquer efficacement avec vous :

o Adresse e-mail :

o Numéro de téléphone :

Les membres de l'équipe du Centre Placet se réjouissent de vous rencontrer et d'échanger avec vous sur votre parcours, vos expériences, et aussi sur vos envies et besoins durant votre séjour à Louvain-la-Neuve. Ils **sont joignables du lundi au vendredi** pour vous rencontrer dans leurs bureaux, ou répondre à vos e-mails ou appels téléphoniques.

Votre implication dans le projet collaboratif du Centre Placet et les échanges entre les résident-es et les membres de l'équipe sont essentiels pour permettre un agréable séjour au foyer et une année d'étude sereine et constructive pour toutes et tous.

Au plaisir de vous rencontrer très prochainement !

Votre prénom, nom et signature :

Fait à Louvain-la-Neuve, le..... (date : jour, mois, année).